

L'an deux mille onze, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Nicole PAULO**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 8 avril 2011.

Présents : Mmes et Ms PAULO, MALVY, MELLINGER, COLOMB, SERCOMANENS, SOTO, EXIGA GENDROT, MOLINA, ALVAREZ, BRU, DE LA OSA, PAGES, LAJAT, FIACRE, BODI, LOREDO, LAGRANGE, REYNES, KREULE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LAVAYSSIERE à M. PAGES, M. LUGAN à Mme FIACRE, M. GAREYTE à M. MALVY, M. CAUDRON à M. BRU, Mme LUIS à M. ALVAREZ, Mme JOURDAN à M. SOTO, Mme NAJM à Mme MOLINA, M. BALDY à Mme le Maire.

Excusés : Mme JOURDON, M. CHABAUD.

Secrétaire de séance : Mme DE LA OSA.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2011 est adopté par 26 voix POUR, 1 ABSTENTION (BODI).

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, AFFAIRES ECONOMIQUES, INFORMATIONS MUNICIPALES ET TRANSPORT PUBLIC URBAIN)

Rapporteur : M. Malvy

Madame le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Martin Malvy comme Président de séance.

Monsieur Malvy donne lecture des rapports de présentation et il propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2010 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Affaires Economiques, des Informations Municipales et du Transport public de personnes comme suit et d'en constater les identités de valeurs avec le compte de gestion du Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs, entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte le compte administratif 2010 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Affaires Economiques, des Informations Municipales et du Transport public de personnes comme suit :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
Dépenses	9 174 029,98	5 254 332,59	3 138 500,00
Recettes	9 174 029,98	6 087 710,81	2 166 800,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	13 550 000,00	11 642 019,39	
Recettes	13 550 000,00	13 772 924,96	
Excédent de fonctionnement de clôture		2 130 905,57	
Excédent d'investissement de clôture		833 378,22	
Besoin de financement			971 700,00
TOTAL		2 964 283,79	

Excédent net : 1 992 583,79 €

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

II – BUDGET DE L'EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 331 700,00	393 077,18	381 000,00
Recettes	1 331 700,00	1 353 952,82	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 082 300,00	829 439,47	
Recettes	1 082 300,00	1 115 375,56	
Excédent de fonctionnement de clôture		285 936,09	
Excédent d'investissement de clôture		960 875,64	
Besoin de financement			381 000,00
TOTAL		1 246 811,73	

Excédent net : 865 811,73 €

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

III – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
Dépenses	4 245 700,00	2 053 682,38	2 060 800,00
Recettes	4 245 700,00	3 541 967,68	536 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	805 300,00	689 496,56	
Recettes	805 300,00	831 302,63	
Excédent de fonctionnement de clôture		141 806,07	
Résultat d'investissement de clôture		1 488 285,30	
Besoin de financement			1 524 800,00
TOTAL		1 630 091,37	

Résultat net : 105 291,37 €

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

IV – BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
Dépenses	84 000,00	82 485,65	
Recettes	84 000,00	70 515,35	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	110 000,00	53 307,47	
Recettes	110 000,00	113 570,92	
Excédent de fonctionnement de clôture		60 263,45	
Résultat d'investissement de clôture		- 11 970,30	
Besoin de financement			
TOTAL		48 293,15	

Excédent net : 48 293 ,15 €

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

V – BUDGET INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
Dépenses	24 400,00	8 521,50	
Recettes	24 400,00	24 417,52	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	136 000,00	120 315,17	
Recettes	136 000,00	138 455,34	
Excédent de fonctionnement de clôture		18 140,17	
Excédent d'investissement de clôture		15 896,02	
Besoin de financement			
TOTAL		34 036,19	

Excédent net : 34 036,19 €

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

VI – BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
Dépenses	329 600,00	131 421,97	
Recettes	329 600,00	129 623,26	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	594 100,00	524 777,58	
Recettes	594 100,00	594 400,78	
Excédent de fonctionnement de clôture		69 623,20	
Résultat d'investissement de clôture		- 1 798,71	
Besoin de financement			
TOTAL		67 824,49	

Résultat net : 67 824,49 €

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2011

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :

ADOpte le Budget Primitif 2011 de la Commune comme suit :

– BUDGET PRINCIPAL :

SECTION	Reports 2010	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
Dépenses	3 138 500 €	5 503 500	8 642 000
Recettes	2 166 800 €	6 475 200	8 642 000
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-	13 620 000	13 620 000
Recettes	-	13 620 000	13 620 000

APPROUVE les autorisations de programme relatives au Musée Champollion – Les Ecritures du Monde, à l'Espace sportif de Londieu (phases 1, 2 et 3), à la restructuration du Domaine du Surgié, à l'aménagement de l'avenue Philibert Delprat (phases 1 et 2), à la création d'une Maison des Seniors, à l'aménagement d'un parking à la gare, telles qu'annexées au Budget Primitif 2011.

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : M. Malvy

M. Malvy fait remarquer aux élus que si la commune n'avait un excédent, il faudrait emprunter pour couvrir ces dépenses.

Conformément à l'instruction comptable M 14, le Conseil Municipal au vu du Compte Administratif 2010 adopté avec un excédent de fonctionnement de 2 130 905,57 €,

DECIDE, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme il suit :

- **300 000 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2011 : excédent antérieur reporté ;**

- 1 830 905,57 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2011 : excédent de fonctionnement capitalisé.

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur MALVY

En cohérence avec le budget primitif 2011 tel qu'il vient d'être approuvé, je vous propose une augmentation uniforme de 1 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE les taux 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières tel qu'il suit :

Taxes	Taux 2010 (rappel)	Taux 2011
Taxe d'Habitation	11,46 %	11,57 %
Taxe Foncier Bâti	23,89 %	24,13 %
Taxe Foncier Non Bâti	169,15 %	170,82 %

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur MALVY

Je vous propose d'individualiser le vote des subventions aux associations.

En effet, l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Ainsi, les élus municipaux exerçant des responsabilités au sein des associations subventionnées ne peuvent participer aux débats ni aux votes des délibérations, ni directement ni par le biais d'une procuration.

Il appartient à chaque élu concerné de veiller au respect de ces dispositions au moment du vote des subventions communales aux associations pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions de fonctionnement au secteur associatif telles que définies au tableau annexé à la présente délibération.

Voté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule) à l'exception de :

- Mr Lavayssière qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Comité de gestion de l'Aérodrome Figeac-Livernon »,
- Mme Molina qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Lire à Figeac – Fête du Livre »,
- Mr Gareyte qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'O.I.S.,
- Mr Alvarez qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'Association du Souvenir et de la Paix,
- Mr Pagès qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'O.I.S.,
- M. Baldy qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Projets tutorés à l'I.U.T. »,
- Mme Lagrange qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Texas Country Célé ».

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2011 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs des services de l'eau et de l'assainissement, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Commune comme suit :

– BUDGET DE L'EAU

SECTION	Reports 2010	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
Dépenses	381 000 €	936 600	1 317 600
Recettes	-	1 317 600	1 317 600
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-	1 182 100	1 182 100
Recettes	-	1 182 100	1 182 100

– BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Reports 2010	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 060 800 €	854 200	2 915 000
Recettes	536 000 €	2 379 000	2 915 000
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-	914 700	914 700
Recettes	-	914 700	914 700

APPROUVE l'autorisation de programme relative à la reconstruction de la STEP, telle qu'annexée au Budget Assainissement.

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 - AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget annexe des affaires économiques pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Affaires économiques », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte le budget annexe des Affaires Economiques de la Commune comme suit :

– BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

SECTION	Reports 2010	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
Dépenses	-	60 000	60 000
Recettes	-	60 000	60 000
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-	100 000	100 000
Recettes	-	100 000	100 000

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 - INFORMATIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget annexe des informations municipales pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Informations municipales », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte le budget annexe des informations municipales de la Commune comme suit :

– BUDGET DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Reports 2010	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
Dépenses	-	17 900	17 900
Recettes	-	17 900	17 900
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-	138 100	138 100
Recettes	-	138 100	138 100

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget annexe transports publics urbains pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Transports publics urbains », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte le budget annexe transports publics urbains de la Commune comme suit :

– BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

SECTION	Reports 2010	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
Dépenses	-	203 400	203 400
Recettes	-	203 400	203 400
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-	584 300	584 300
Recettes	-	584 300	584 300

Vote par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : M. Malvy

Conformément aux instructions comptables M 14, M 43 et M 49, le Conseil Municipal au vu des Comptes Administratifs adoptés et votés avec un excédent de fonctionnement :

- pour le service de l'eau de.....	285 936,09 €
- pour le service de l'assainissement..	141 806,07 €
- pour les affaires économiques.....	60 263,45 €
- pour les informations municipales....	18 140,17 €
- pour les transports urbains.....	69 623,20 €

DECIDE après en avoir délibéré, d'affecter ces résultats d'exploitation comme suit :

SERVICE DE L'EAU

- **226 836,09 €**, en section d'investissement au Budget Primitif 2011, au compte 1068 : réserves ;
- **59 100 €**, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2011, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- **80 806,07 €**, en section d'investissement au Budget Primitif 2011, au compte 1068 : réserves.
- **60 000 €**, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2011, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

- **60 263,45 €** en section d'investissement au Budget Primitif 2011, au compte 1068 : réserves.

SERVICE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

- 18 140,17 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2011, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

- 69 623,20 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2011, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGET INFORMATIONS MUNICIPALES 2011 - MISE EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : M. Malvy

Madame la Comptable du Trésor nous fait part d'un état 2011 de produits irrécouvrables du budget informations municipales, d'un montant de 768,42 € T.T.C.

Elle expose qu'elle ne peut recouvrer ces titres de l'année 2008 pour liquidation judiciaire.

Des crédits suffisants ont été inscrits au budget informations municipales pour faire face à ces mises en non-valeur.

Je vous propose de porter en non-valeur ces créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres du budget informations municipale, pour un montant de 768,42 € T.T.C. ;

DIT que les crédits sont disponibles sur le budget primitif annexe « informations municipales » 2011 article 654.

Voté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2011 - MISE EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : M. Malvy

Madame la Comptable du Trésor nous fait part de deux états 2011 des taxes et produits irrécouvrables des services de l'eau et de l'assainissement pour les montants respectifs suivants : 79 € H.T. soit 83,34 € TTC pour le service de l'eau et 51,16 € H.T. soit 53,98 € T.T.C. pour le service de l'assainissement.

Elle expose qu'elle ne peut recouvrer ces titres de l'année 2009 pour liquidations judiciaires.

Des crédits suffisants ont été inscrits aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour faire face à ces mises en non-valeur.

Je vous propose de porter en non-valeur ces créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres des services de l'eau et de l'assainissement pour les montants suivants : 83,34 € T.T.C. et 53,98 € T.T.C.

DIT que les crédits sont disponibles sur le Budget Primitif des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement 2011, article 654.

Voté par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Bru, Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

**TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LES ECOLES PRIMAIRES –
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE
SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2011 ET AU CONSEIL
REGIONAL DE MIDI-PYRENEES**

Rapporteur : Melle Colomb

Suite à une étude thermographique réalisée par l'association Quercy Energie révélant des défaillances dans l'isolation thermique des greniers des écoles Paul Bert et Jacques Chapou et la vétusté des fenêtres des écoles Louis Barrié et Paul Bert, des travaux d'économie d'énergie dans ces écoles sont programmés au budget primitif 2011.

Ces travaux consistent en l'isolation thermique des combles par soufflage de cellulose pour les écoles Paul Bert et Jacques Chapou et en la mise en place de fenêtres à double vitrages à haute performance énergétique pour les écoles Paul Bert et Louis Barrié, pour un montant total de 61 600,00 € H.T. soit 73 673,60 € T.T.C.

Je vous propose d'adopter le plan de financement de ce programme de travaux et de solliciter les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2011 et de la Région Midi-Pyrénées.

I – DEPENSES

- Travaux Ecole Louis Barrié (remplacement de fenêtres).....	14 700,00 € H.T.
- Travaux Ecole Paul Bert (remplacement de fenêtres).....	19 800,00 € H.T.
- Travaux Ecoles Paul Bert et Chapou (isolation des combles)	<u>27 100,00 € H.T.</u>
TOTAL H.T.	61 600,00 € H.T.

II – RECETTES

- Subvention D.E.T.R. (35 %)	21 560,00 € H.T.
- Subvention Conseil Régional Midi-Pyrénées	12 310,00 € H.T.
- Financement Ville de Figeac	<u>27 730,00 € H.T.</u>
TOTAL H.T.	61 600,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le plan de financement du programme relatif aux travaux d'économie d'énergie dans les écoles primaires Paul Bert, Jacques Chapou et Louis Barrié ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2011 et du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour le financement de cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

GARE DE FIGEAC - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2011 -APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE

Rapporteur : M. Pagès

Par délibération en date du 4 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement du projet d'aménagement d'un nouveau parking de proximité pour la gare de Figeac et avait sollicité l'aide de la Région Midi-Pyrénées.

Ce projet pouvant bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011, je vous propose de solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le plan de financement du projet d'aménagement d'un nouveau parking de proximité pour la gare de Figeac, tel qu'il suit :

I – DEPENSES

- Travaux.....	202 235,00 € H.T.
- Honoraires de maîtrise d'œuvre.....	11 275,00 € H.T.
- Bureau de contrôle.....	2 000,00 € H.T.
- Relevé topographique et documents d'arpentage.....	12 380,00 € H.T.
- Frais divers et imprévus.....	<u>9 400,00 € H.T.</u>
TOTAL H.T.	237 290,00 € H.T.

II – RECETTES

- Subvention D.E.T.R.....	43 496,00 € H.T.
- Subvention Conseil Régional Midi-Pyrénées.....	141 238,50 € H.T.
- Financement Ville de Figeac.....	<u>52 555,50 € H.T.</u>
TOTAL H.T.	237 290,00 € H.T.

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2011 pour le financement de cette opération.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

**REAMENAGEMENT DE L'AVENUE PHILIBERT DELPRAT (2^e TRANCHE) –
MISE EN ACCESSIBILITE – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE
FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA
D.E.T.R. 2011 ET AU CONSEIL REGIONAL DE MIDI-PYRENEES**

Rapporteur : M. Pagès

Par délibération en date du 29 novembre 2010, le Conseil Municipal approuvait la 1^{ère} tranche de travaux de dissimulation des réseaux aériens électriques de l'avenue Philibert Delprat.

Ces travaux étant en cours d'achèvement, je vous propose d'approuver une seconde phase de travaux qui consiste en l'aménagement de trottoirs de chaque côté de la voie avec mise aux normes d'accessibilité.

Je vous demande d'approuver le plan de financement de ce programme d'investissement et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2011 et de la Région Midi-Pyrénées au taux maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la phase 2 : aménagements de mise en accessibilité de l'avenue Philibert Delprat,

APPROUVE le plan de financement suivant :

- Dépenses :	H.T.
. Honoraires de maîtrise d'œuvre.....	20 500,00 €
. Travaux.....	241 200,00 €
. Frais divers et imprévus.....	<u>7 300,00 €</u>
Total H.T.....	269 000,00 €
- Recettes :	H.T.
. Subvention D.E.T.R. (20 %).....	53 800,00 €
. Subvention Région Midi-Pyrénées (20 %).....	53 800,00 €
. Financement Ville.....	<u>161 400,00 €</u>
Total H.T.....	269 000,00 €

SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2011 et de la Région Midi-Pyrénées pour le financement de cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

**AMENAGEMENT DU MUSEE DU VIEUX FIGEAC A L'IMMEUBLE DU PUY –
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE
SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2011 ET AU CONSEIL
REGIONAL DE MIDI-PYRENEES**

Rapporteur : Mme Exiga Gendrot

L'extension de l'Office Intercommunal de Tourisme de Figeac, programmée au contrat de valorisation du Grand Site Touristique de Figeac, rend nécessaire le transfert du Musée du Vieux Figeac, situé au 1^{er} étage de l'Hôtel de la Monnaie.

Ce transfert de collections diverses - minéraux, fossiles, monnaies, armes, horloges, collection lapidaire, mobilier d'église et objets exotiques - est programmé dans un espace contigu aux Salons d'Honneur de l'immeuble du Puy, en cours de rénovation.

Les collections de ce musée mises en valeur dans ce nouvel espace seront accessibles au public, dans le cadre de visites guidées.

Je vous demande d'approuver le plan de financement de ce programme d'investissement qui s'élève à 50 167,00 € H.T., soit 60 000 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 et de la Région Midi-Pyrénées au taux maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le programme de transfert et d'aménagement du Musée du Vieux Figeac dans un local sis au rez de cour d'un bâtiment de l'immeuble du Puy ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

- <u>Dépenses</u> :	H.T.
. Honoraires.....	3 000,00 €
. Travaux.....	25 400,00 €
. Déménagement et achat de vitrines et mobilier.....	19 649,00 €
. Frais d'annonce, de reprographie et divers.....	<u>2 118,00 €</u>
Total H.T.....	50 167,00 €
- <u>Recettes</u> :	H.T.
. Subvention D.E.T.R. (25 %).....	12 542,00 €
. Subvention Région Midi-Pyrénées (25 %).....	12 542,00 €
. Financement Ville.....	<u>25 083,50 €</u>
Total H.T.....	50 167,00 €

SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2011 et de la Région Midi-Pyrénées pour le financement de cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

MUSEE CHAMPOLLION – LES ECRITURES DU MONDE - PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme EXIGA GENDROT

Le programme culturel du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde a pour objectif de pérenniser le musée comme un lieu de vie et de sensibiliser tous les publics à la diversité culturelle du monde. Le projet 2011 est la mise en œuvre d'événements tout le long de l'année - comme les années précédentes – afin de fidéliser un public régional et d'être suffisamment attractif et diversifié pour toucher de nouveaux publics.

1) Evénements culturels et plan de financement prévisionnel

<i>Nature des événements</i>	<i>Dates</i>	<i>Coûts</i>	<i>Recettes</i>
Stage de calligraphie chinoise, animé par Ouyang JiaoJia	19 et 20 mars 2011	780 €	Droits d'inscription : 360 €
Lectures avec Hélène Poussin. Contes et mythes des Indiens des Plaines [en préfiguration de l'exposition d'été]	17 avril 2011	1000 €	GRATUIT
Nuit des Musées. Intervention de 2 comédiens : J.Gouin et J.Rousselet. Intermèdes musicaux avec l'Ecole de musique de Figeac-Communauté	14 mai 2011	5000 €	GRATUIT
Lecture avec Jérôme Game, écrivain, en lien avec une journée d'étude organisée à Figeac « Psychanalyse et écriture »	21 mai 2011	200 €	GRATUIT
Table-ronde « mémoires indiennes », en lien avec l'exposition d'été sur l'écriture pictographique des Indiens des Plaines	10 juillet 2011	2000 €	GRATUIT
« Veillée du Musée ». Conférence et concert sur une culture du monde.	Octobre 2011	5000 €	Droits d'entrée : 1200 €
Lecture. Thème à définir		1000 €	GRATUIT
Stage de calligraphie. (à définir)	Décembre 2011	1000 €	Droits d'inscription : 360 €
TOTAL		16 000 €	Recettes du Musée 1 920 € Région Midi- Pyrénées 6 000 € Ville de Figeac 8 080 € <hr/> 16 000 €

**2) Une exposition d'été (9 juillet – 9 octobre),
« Mémoires indiennes »**

Parallèlement à l'histoire de l'écriture présentée dans l'exposition permanente, il est proposé en 2011 d'élargir le sujet à des écritures pictographiques. Les peuples indiens des Plaines d'Amérique du Nord ont transmis leur mémoire sociale et individuelle en peignant des mythes ou des récits sur des capes, tuniques et autres pièces de vêtements. L'exposition sera consacrée à l'expression graphique et aux rites et coutumes de ces cultures.

Dépenses

Conception scénographique	4 000 €
Réalisation scénographique	8 000 €
Impression des textes et visuels	6 000 €
Suivi de réalisation des installations	3 000 €
Assurances	12 000 €
Transport	7 500 €
Activités pédagogiques	1 000 €
Collaboration scientifique	1 500 €
Impression documents	7 000 €
Frais de communication	15 000 €
TOTAL	65 000 €

Plan de financement

Conseil régional Midi-Pyrénées	20 000 €
Conseil général du Lot	4 000 €
Recettes billetterie	15 000 €
Mécénat	5 000 €
Ville de Figeac	21 000 €
TOTAL	65 000 €

Je vous propose d'approuver le programme d'actions culturelles pour 2011 du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde et de solliciter les aides de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE le programme d'action culturelle 2011 du Musée Champollion-es Ecritures du Monde tel que présenté ci-dessus pour un montant total de 81 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Lot, à rechercher du mécénat, à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation du programme, notamment à signer les conventions et contrats de cession des prestations intellectuelles et artistiques liées au programme,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2011.

Voté par 23 voix POUR, 3 CONTRE (Lorédo, Reynes, Kreule), 1 ABSTENTION (Lagrange).

PATRIMOINE - TRAVAUX DE STRICT ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapporteur : Mme EXIGA GENDROT

Dans le cadre des travaux de strict entretien des Monuments historiques de la ville est programmée en 2011 la poursuite de la restauration des maçonneries du rempart, le long de la rue du Champ Saint-Barthélemy. Cet édifice étant classé au titre des Monuments historiques, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général participent au financement de cette opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
Restauration du rempart entre le pavillon et la tour ouest	47.780,00	Etat (35 %)	16.723,00
		Conseil Régional Midi-Pyrénées (25%)	11.945,00
		Conseil Général Lot (15 %)	7167,00
Total HT	47.780,00	Subventions	35.835,00
TVA 19, 6%	9364,88	Autofinancement	11.945,00
Total TTC	57.144,88	Total HT	47.780,00

Je vous propose d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE le programme 2011 de travaux de strict entretien des monuments historiques pour un montant de 47 780 € H.T.,

APPROUVE son plan de financement tel que décrit ci-dessus,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 35 % du montant hors taxe pour la participation de l'Etat, de 25 % pour la participation du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de 15% pour la participation du Conseil Général du Lot.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Voté par 23 voix POUR, 3 CONTRE (Lorédo, Reynes, Kreule), 1 ABSTENTION (Lagrange).

PATRIMOINE – PROGRAMME DE RESTAURATION D’OBJETS D’ART – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme EXIGAT GENDROT

Afin de poursuivre la politique menée en matière de restauration des objets d’art appartenant à la ville, il est proposé de procéder en 2011 à la restauration de l’œuvre suivante :

- Retable de saint Jacques à l’église Notre-Dame-du-Puy, retable du XVIII^e siècle inscrit Monument historique.

Le plan de financement prévisionnel s’établit comme il suit :

Dépense – Objet	HT	TTC	Recettes sur HT	
Retable de saint Jacques à l’église Notre-Dame-du-Puy	11.500,00	13.754,00	DRAC (25 %)	2875
			C. Régional (25 %)	2875
			C. Général (25%)	2875
			Ville (25%)	2875
Total Dépense	11.500,00	13 754,00	Total recettes sur HT	11.500,00

Je vous propose d’approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès de l’Etat (DRAC), de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement du programme 2011 de restauration des objets d’art pour un montant de 11 500,00 € HT soit 13 754,00 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2011,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, au Conseil régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot.

Voté à l’UNANIMITE des présents et représentés.

PATRIMOINE - PROGRAMME D’ACTIONS CULTURELLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme EXIGA GENDROT

Je vous propose un programme de valorisation du patrimoine et d’action culturelle pour l’année 2011 consacré à deux actions distinctes :

Le principal programme, intitulé *La lettre en lumière*, sera consacré au thème de l'enluminure à l'époque romane et s'appuiera sur un ouvrage réalisé à Figeac à la fin du XI^e siècle : le sacramentaire de Figeac. Depuis la Révolution, la Bibliothèque nationale de France conserve en effet un ouvrage enluminé réalisé vers 1100 pour l'abbaye bénédictine de Figeac et dont certaines de ces initiales ornées sont des chefs-d'œuvre de l'enluminure romane. L'objectif de ce programme d'action culturelle est de permettre le retour de cet ouvrage à Figeac pour quelques mois et de construire autour de l'accueil de cette œuvre une programmation permettant au public de mieux comprendre non seulement l'enluminure à l'époque romane mais aussi la naissance de Figeac au Moyen Âge à partir de son abbaye.

Ce programme se composerait des actions suivantes :

1. Accueil du sacramentaire de Figeac au musée Champollion – Les Écritures du Monde

En partenariat avec le musée Champollion, le service du patrimoine contribuera à l'accueil pour trois mois du sacramentaire de Figeac dans les salles d'exposition du musée Champollion – Les Écritures du Monde. En effet, seul le musée dispose à Figeac des conditions de conservation et de sécurité nécessaires à l'accueil d'une telle œuvre et cet ouvrage trouverait naturellement sa place dans sa salle dédiée à l'histoire du livre. Le coût de cet accueil correspond à l'assurance que doit régler la Ville pour obtenir ce prêt de la Bibliothèque Nationale de France.

Coût : 6000 €

2. Réalisation de l'exposition *La lettre en lumière* à l'espace Patrimoine

En parallèle à ce prêt, le service du patrimoine exposera au public dans la salle d'exposition temporaire de l'espace Patrimoine les fac-similés des quatre principales initiales ornées de cet ouvrage. En effet, le service du patrimoine avait commandé en 2010 la reproduction de ces enluminures à Arnaud Vitet, artisan à Figeac. Ces œuvres contemporaines destinées à demeurer dans les collections de la Ville permettront au public, en complémentarité avec le sacramentaire authentique, de mieux apprécier la composition de ces enluminures. Une exposition accompagnera cette présentation et visera à donner au public les clés de compréhension de ces œuvres : leur signification, leur contexte de réalisation, leur place dans l'histoire de la naissance de la ville.

Coût : 7000 €

3. Réalisation du carnet d'exposition *La lettre en lumière*

En complément de cette exposition, un carnet sera édité afin d'enrichir la compréhension de ces œuvres dans leur contexte historique et artistique. Cette publication présentera notamment des articles de chercheurs de la Bibliothèque Nationale de France spécialistes de l'enluminure romane et du sacramentaire de Figeac.

Coût : 5000 €

4. Animations, conférences

De l'ouverture de l'exposition début juillet aux Journées du Patrimoine en septembre, des événements et rendez-vous culturels permettront au public de mieux comprendre et apprécier l'art de l'enluminure à l'époque romane. Ces rendez-vous consisteront en différents types d'animations (démonstrations de savoir-faire, conférences d'universitaires, film...).

Coût : 5000 €

5. Spectacle musical compagnie Organum

Afin de rappeler le contexte culturel et artistique de la naissance de Figeac à partir d'une abbaye bénédictine à l'époque romane, la compagnie Organum, spécialiste de la musique vocale médiévale, sera accueillie à Figeac pour les Journées du Patrimoine. Leur concert aura lieu à l'église Saint-Sauveur et sera consacré à des chants liturgiques clunisiens, témoins d'un mouvement artistique auquel contribuait alors l'abbaye de Figeac. Le coût de cette opération intègre non seulement la rémunération des artistes mais aussi l'aménagement de l'église et les frais de déplacement et d'accueil des musiciens. Ce concert payant entrera dans le cadre de la programmation des services culturels de Figeac-Communauté et générera des recettes de billetterie.

Coût : 9000 €

6. Communication

Affiches abribus, programmes, encarts publicitaires.

Coût : 5000 €

En parallèle à ce programme de valorisation et à l'occasion de l'achèvement de la restauration des salons de l'ancien collège du Puy, il apparaît pertinent, afin de sensibiliser le jeune public à cet ensemble artistique unique à Figeac, de concevoir un atelier pédagogique destiné à élargir à ce site l'offre d'animations du service éducatif du patrimoine. L'intérêt de ces salons reposant avant tout sur son ensemble de peintures sur toile et sur bois de la fin du XVII^e siècle, la découverte de ce monument par le biais des arts plastiques et de l'histoire des arts apparaît cohérent. L'objectif de cette action serait donc de missionner un enseignant en arts plastiques pour concevoir un atelier et des outils pédagogiques à la fois adaptés à l'intérêt patrimonial de ces décors et aux attentes des enseignants. Les animations seraient ensuite assurées par le personnel du service du patrimoine.

Ce programme prévoira donc :

Mission d'un enseignant en arts plastiques

Il sera commandé à un enseignant en arts plastiques la conception d'un atelier pédagogique s'appuyant sur les décors du grand et du petit salon de l'ancien collège et des outils pédagogiques nécessaires à cet atelier.

Coût : 1500 €

Matériel pour cet atelier pédagogique

Ce programme d'action prévoira aussi l'acquisition de matériel pour la concrétisation de cet atelier.

Coût : 500 €

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées participeraient au financement de ce programme.

Le plan de financement global du programme d'action culturelle 2011 du service du patrimoine est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Programme <i>La lettre en lumière</i>		DRAC (23 %)	9.000 €
Accueil du sacramentaire de Figeac au musée Champollion	6000 €	Conseil régional Midi-Pyrénées (21,8 %)	8.500 €
Réalisation de l'exposition des fac-similés	7000 €	Recettes billetterie (10,3%)	4000 €
Réalisation du carnet d'exposition	5000 €		
Animations, conférences	5000 €		
Spectacle musical Organum	9000 €		
Communication	5000 €		
Atelier pédagogique ancien collège			
Mission d'un enseignant pour la conception de cet atelier	1500 €		
Acquisition de matériel	500 €		
Sous-total	39.000 €	Subventions (44,8%)	17.500 €
		Billetterie (10,3%)	4000 €
		Ville (56,25%)	22.500 €
TOTAL dépenses	39.000 €	TOTAL recettes	39.000 €

Je vous propose d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région Midi-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement du programme 2011 d'action culturelle du service du patrimoine tel que présenté ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2011,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation du programme et notamment à signer les conventions de prestations intellectuelles liées au programme.

Voté par 23 voix POUR, 3 CONTRE (Lorédo, Reynes, Kreule), 1 ABSTENTION (Lagrange).

POLITIQUE IMMOBILIERE – BILAN DES OPERATIONS FONCIERES 2010

Rapporteur : M. Mellinger

L'Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il soit fait chaque année un Bilan des Opérations Foncières de la Ville.

Destiné à être annexé au compte administratif, ce bilan donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du Bilan des Opérations Foncières de l'année 2010 tel qu'il suit :

CESSIONS :

Acquéreur	Cadastre	Adresse	Superficie	Date DCM	Date Acte	Prix
M. Domergue	F 1781	Nayrac	87 m ²	24/10/05	2/02/10	348 €
Figeac Communauté	C 1573	Pech d'Etempes (terrain C.A.T.)	3405 m ²	6/03/09	9/07/2010	22 335.30 €
Mme Giulioli	AB 110	Impasse Lacombe	36 m ²	2/07/10	17/12/2010	500 €

ACQUISITIONS :

Vendeur	Cadastre	Adresse	Superficie	Date DCM	Date Acte	Prix
Institut Pasteur	A 639 – 640 – 641 – 642 - 1262 – 1263 – 1267 – 1269 - 1271 – 664 – 665 – 666 – 667 – 670 G 67 – 126- 127 – 131 – 133 AH 133	Panafé	122 095 m ²	23/12/09	7/12/2010	190 000 €
M. Guary	E 2968	Ceint d'eau	1000 m ²	20/02/10	12/05/10	10 800 €

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE L'AIGUILLE - DEPLACEMENT ET ELARGISSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Rapporteur : Mme Fiacre

Par délibération en date du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'engager la procédure devant mener au déplacement et à l'élargissement d'un chemin rural sis à Etempes, opération nécessitée par le projet d'extension sud du Parc d'activités de l'Aiguille sous maîtrise d'ouvrage de Figeac-Communauté.

Par cette même délibération, l'assemblée communale avait prescrit l'ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions du code rural.

L'enquête publique ordonnée dans le cadre de la procédure administrative s'est déroulée du 7 au 21 mars 2011.

Madame Monique SERRES, Commissaire Enquêteur, conclut son rapport par un « *avis favorable au déplacement et à l'élargissement d'une portion du chemin rural d'Etempes, tels qu'ils sont présentés dans le dossier soumis à l'enquête publique, en proposant que soit conservé son statut de chemin rural et en proposant que son utilisation en tant que cheminement piétonnier soit respecté* ».

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural, et notamment son article L161-10 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 et R 141-10,

VU la délibération en date du 17 décembre 2010, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions du Code Rural,

VU l'arrêté municipal en date du 14 février 2011 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,

VU l'enquête publique,

VU le registre d'enquête publique et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

ADOpte le projet de déplacement et d'élargissement d'une portion du chemin rural de Pech d'Etempes qui a pour objet de concilier la conservation de ce chemin et le projet d'extension sud du Parc d'activités de l'Aiguille.

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

RESIDENCE « DELPRAT » - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LOT HABITAT

Rapporteur : M. Mellinger

Par délibération en date du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'aménagement par Lot Habitat de deux logements dans un bâtiment communal sis au 10 avenue Philibert Delprat.

Par cette même délibération le Conseil Municipal avait décidé de mettre le foncier correspondant à disposition de Lot Habitat sous la forme d'un bail d'une durée de 55 ans et autorisé Madame le Maire à signer les actes correspondants.

A cette époque, la délimitation entre cet ensemble immobilier et le terrain d'emprise de l'ancienne caserne des sapeurs pompiers voisine n'avait pas été définie.

Afin que puisse être conclu le bail emphytéotique entre notre commune et Lot Habitat, une nouvelle délibération est nécessaire.

Ledit bail, d'une durée de 55 ans, conclu moyennant une redevance de 1€, porterait sur la parcelle cadastrée AD n°582 d'une superficie de 134 m².

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE la conclusion avec Lot Habitat d'un bail emphytéotique portant sur le bien immobilier cadastré section AD n°582 d'une superficie de 134 m² sis au n°10 de l'avenue Philibert Delprat aux conditions principales suivantes :

- **Durée 55 ans**
- **Redevance annuelle de 1 €**
- **Prise d'effet au 1^{er} juillet 2007**
- **Frais et droits relatifs à l'établissement et à l'enregistrement de l'acte à la charge de Lot Habitat**

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit bail emphytéotique.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

SYDED DU LOT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL – COLLEGE « BOIS ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES »

Rapporteur : Madame le Maire

Lors de son Comité Syndical du 14 janvier 2011, le SYDED a révisé ses statuts en créant une compétence « Bois énergie et développement des énergies renouvelables ».

Cette nouvelle compétence permet aujourd'hui une gestion entièrement autonome des réseaux de chaleur vis-à-vis de la compétence « Déchets » et autorise le SYDED à initier une analyse globale de la ressource bois disponible sur le département.

Compte tenu de l'implantation d'un réseau de chaleur sur notre commune, et afin de continuer à participer à la définition de la politique suivie par le SYDED en matière de réseaux de chaleur, je vous propose d'adhérer à la compétence « Bois énergie ».

Je vous propose également de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de siéger au collège « Bois énergie et développement des énergies renouvelables » qui se substituera à l'actuelle Commission « Réseaux de chaleur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE d'adhérer au SYDED du Lot pour la compétence « Bois énergie »,

DESIGNE dans le respect des dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Hector ALVAREZ en tant que délégué titulaire
- Monsieur Antoine SOTO en tant que délégué suppléant

pour siéger au sein du collège « Bois énergie et développement des énergies renouvelables » qui se substituera à l'actuelle Commission « Réseaux de chaleur » du SYDED du Lot.

Voté par 23 voix POUR, 4 CONTRE (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENTS D'AGENTS NON TITULAIRES POUR BESOINS SAISONNIERS

Rapporteur : Madame le Maire

Je vous propose de recruter des agents saisonniers afin de faire face aux besoins des différents services municipaux, pendant les principaux événements culturels et la période touristique 2011, ainsi qu'en automne pour le service nettoyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE le recrutement d'agents non titulaires pour besoins saisonniers tel qu'il suit :

SERVICE CULTUREL :

1°) Service du Patrimoine :

Accueil du public à l'espace patrimoine et surveillance expo « la lettre en lumière ».

- L'équivalent d'1 agent à raison de 16h hebdomadaires ainsi que les week-ends de 14h à 18h pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} juillet et du 20 septembre au 31 octobre 2011,
- L'équivalent de 2 agents qui seront en alternance sur la période du 1^{er} juillet au 18 septembre, du lundi au dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h, sauf la 1^{ère} semaine de juillet où la salle est fermée le lundi.

2°) Musée CHAMPOLLION - Les Ecritures du Monde :

Surveillance expositions :

- Pour le mois de juillet: L'équivalent de deux agents à temps complet
- Pour le mois d'août: L'équivalent de trois agents à temps complet
- Pour le mois de septembre jusqu'au 9 octobre: L'équivalent d'un agent à temps complet,

Accueil et gardiennage :

- L'équivalent d'1 agent à temps non complet pour 30H pour le mois de mai,
- L'équivalent de 2 agents à temps non complet pour la période du mois de juin (90 Heures et 30 heures)
- L'équivalent de 6 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- L'équivalent de 6 agents à temps complet pour le mois d'août,
- L'équivalent de deux agents à temps complet pour la période du mois de septembre,

SERVICES TECHNIQUES :

3°) Service Nettoyement :

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 4 agents à temps complet pour le mois d'août,
- 1 agent à temps complet pour le mois de septembre.

4°) Service Fêtes et Cérémonies :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

5°) Service Bâtiments :

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 1 agent à temps complet pour un mois renfort peinture mobilier urbain juillet ou août,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'août,

6°) Service Espaces Verts :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet (renfort arrosage),
- 3 agents à temps complet pour le mois d'août (renfort arrosage),

7°) Service Voirie et AEP :

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,

8°) Service Assainissement (hydrocureur)

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,

9°) Service Nettoyement (ramassage de feuilles) :

- 2 agents à temps complet pour le mois d'octobre,
- 2 agents à temps complet pour le mois de novembre,
- 2 agents à temps complet pour la période du 1^{er} au 31 décembre.

DIVERS

Pour renouveler l'expérience faite en 2010 d'un service d'accueil place Champollion, je vous propose le recrutement de deux agents saisonniers à temps complet pour le mois de juillet et d'août.

- Pour faire face à des besoins ponctuels, l'équivalent d'un agent à temps complet pendant 4 mois (remplacement congés, récupération),

- et l'équivalent d'un agent à temps complet durant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre pour pourvoir au remplacement des agents affectés dans les écoles et restaurant scolaire qui seraient à remplacer durant les congés pour formation, pour récupération....

Voté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT POUR BESOINS OCCASIONNELS

Rapporteur : Madame le Maire

L'assistante socio-éducatif en charge du point Relais Famille au Centre Social et de Prévention reprendra son activité professionnelle à compter du 1^{er} mai à temps partiel après une absence pour congé parental. Je vous propose de renforcer le service par le recrutement d'une personne ayant une expérience dans le domaine social.

D'autre part, suite à l'indisponibilité d'un agent travaillant au sein du service « Espaces Verts » et affecté à l'entretien de la Plaine de Jeux Jean Baduel, je vous propose de renforcer ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre III relatif aux statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3 alinéa 2, permettant le recrutement pour besoin occasionnel,

DECIDE le recrutement pour besoin occasionnel :

- **et d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire (échelle 3 IB 297-388) à mi-temps à compter du 1^{er} mai 2011 jusqu'au 31 juillet 2011, renouvelable une fois affecté au Centre Social et de Prévention.**
- **d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire (échelle 3 IB 297-388) à temps complet à compter du 1^{er} juin 2011 jusqu'au 31 août 2011 renouvelable une fois affecté au service des « Espaces Verts »**

Voté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe qu'un agent affecté au sein du service « Espaces Verts » a sollicité une période de disponibilité pour convenances personnelles. Cette personne ayant en charge le suivi et l'installation des aires de jeux en collaboration avec un autre agent travaillant à temps non complet 30H, il est nécessaire de maintenir cette compétence en affectant cette deuxième personne à temps complet.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre III relatif aux statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 8 décembre 2005 pour la suppression des postes à temps non complet corrélative à la création de postes d'une durée hebdomadaire supérieure,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 AVRIL 2011

<u>Filière Police Municipale</u>						
Chef de Police Municipale	1				1	
Brigadier-chef Principal	1				1	
Brigadier	1	situation postes non pourvus	CREATION	SUPPRESSION	1	Nouvelle situation postes non pourvus
Gardien Principal	1				1	
Total titulaires stagiaires:						
<u>Filière Administrative</u>						
Contractuels dont directeur de cabinet	180.48	2	1	0.85	180.63	2
Directeur Général des Services 40 000 à 20 000 Hab	3.71				3.71	
Attaché principal	1				1	
Attaché total non titulaires	3.71				3.71	
Rédacteur chef TOTAL DES EMPLOIS	184.19	2	1	0.85	184.34	2
Rédacteur principal	1				1	
Rédacteur	3				3	
Adjoint Administratif PP 1ère classe	1				1	
Adjoint Administratif PP 2ème classe	1				1	
Adjoint Administratif 1ère classe	13.51				13.51	
Adjoint Administratif 2ème classe	14.86				14.86	
<u>Filière Technique</u>						
Ingénieur Principal	1				1	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	2				2	
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2				2	
Technicien	1				1	
Agent de Maîtrise Principal	4	1			4	1
Agent de Maîtrise	1	1			1	1
Adjoint Technique PP 1ère classe	10				10	
Adjoint Technique PP 2ème classe	22				22	
Adjoint Technique 1ère classe	24.71				24.71	
Adjoint Technique 2ème classe	45.9		1	0.85	46.05	
<u>Filière Culturelle</u>						
Conservateur du Patrimoine	1				1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	1				1	
Assistant Conservation 1 ^{ère} classe	1				1	
Assistant Conservation 2ème classe	1				1	
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	3				3	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	1.5				1.5	
<u>Filière Sociale</u>						
Éducateur de Jeunes Enfants	1				1	
Assistante Socio-éducatif	1				1	
Auxi. Puériculture Principal 2 classe	1				1	
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe	2				2	
A.S.E.M PP 2ème classe	2				2	
A.S.E.M 1ère classe	5				5	
<u>Filière Sportive</u>						
Éducateur Sportif Hors classe	1				1	

Voté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération en date du 8 juin 2010, le Conseil Municipal avait approuvé une convention de mise à disposition partielle des services techniques communaux pour le fonctionnement des piscines intercommunales.

L'article 3 de cette convention prévoyait la mise à disposition de :

- l'équivalent de 2 adjoints techniques à temps complet pour la période du 1^{er} avril au 15 octobre,
- l'équivalent d'un agent saisonnier du 15 mai au 31 août,
- un chef d'équipe à raison de 1/3 temps complet pour la période du 1^{er} avril au 15 octobre.

Suite à des recrutements de personnels effectués par Figeac-Communauté, le personnel technique communal mis à disposition peut désormais être limité à l'équivalent d'un seul adjoint technique à temps complet pour la période du 1^{er} avril au 15 octobre et à l'assistance d'un adjoint technique principal à raison d'une heure par jour sur la même période.

Je vous propose d'approuver la modification à apporter en conséquence à l'article 3 de la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE la modification de l'article 3 de la convention de services partagés conclue le 8 juin 2010 avec Figeac-Communauté pour les interventions des services municipaux pour l'entretien du Centre nautique du Surgié tel qu'il suit :

Article 3 – Personnels mis à disposition

- l'équivalent d'un adjoint technique à temps complet pour la période du 1^{er} avril au 15 octobre
- un adjoint technique principal à raison d'une heure par jour sur la même période.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant

Voté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Lorédo, Lagrange, Reynes, Kreule).

Madame le Maire fait part des décisions qu'elle a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2009

Conclusion d'un marché de fourniture et de service concernant la migration des progiciels de Sédit Marianne GRH et Finances avec la SARL Réalité Informatique – Le Manel – 81570 CUQ-LES-VIELMUR pour un montant de 11 942,60 € T.T.C.

Conclusion d'un avenant n°1 au marché à bons de commande concernant la fourniture de lampes et de matériel électrique pour le remplacement en lampes leds ou économiques sur divers bâtiments avec la société REXEL – ZI Laffarayrie – 46100 FIGEAC pour un montant de 7 500 € T.T.C.

Conclusion d'un avenant n°1 concernant la mission de contrôle technique pour l'aménagement de la Plaine de Jeux Jean Baduel avec la société APAVE pour un montant H.T. de 3 200 € portant le nouveau montant à 15 311,79 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant un diagnostic relatif au réaménagement du bâtiment du centre médico-social avec M. Pierre CHARRAS – Architecte DPLG – 16, avenue Emile Bouyssou – 46100 FIGEAC pour un montant de 4 425,20 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relative à une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la place Sully avec la SELARL GETUDE – 8, rue Victor Hugo – 12700 CAPDENAC-GARE pour un montant de 3 922,88 € T.T.C.

Conclusion d'un avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d'ouvrage relative à la refonte du collecteur principal et création d'un bassin d'orage et refonte du système d'évacuation des eaux usées et pluviales du secteur avenue Paulin Ratier concernant l'analyse et le diagnostic des besoins de génie civil, l'élaboration et mise en place de dispositifs de mesure des volumes déversés et de détecteurs de sur verses ainsi que la vérification et l'établissement d'un programme de suppression des rejets directs par temps sec avec la société Infra Sud Environnement – 12500 ESPALION. L'avenant porte sur une plus-value de 23 848,24 € T.T.C. portant ainsi le montant total du marché à 82 452, 24 € T.T.C.

Agrandissement de concession perpétuelle de terrain dans le cimetière communal

- Agrandissement de 4,75 m² n°2854 de la concession perpétuelle n°1147 pour un montant de 940,04 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

La secrétaire de séance,

Sylvie DE LA OSA